

# FIP INDUSTRIE & CROISSANCE 2017

Fonds d'Investissement de Proximité

Placement présentant un risque de perte en capital  
Durée de blocage de 6 ans minimum pouvant aller  
jusqu'à 8 ans maximum sur décision de la Société de Gestion  
(soit jusqu'au 31/07/2026 au plus tard)

A PLUS FINANCE  
DÉVELOPPEMENT & TRANSMISSION



# UN ÉCOSYSTÈME DU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE RÉELLE RENOUVELÉ

## Les acteurs du financement de l'économie réelle

### BANQUES

- Intervention ciblée sur ce segment de PME
- Pas de vocation à accompagner ou à participer à la gouvernance

### BPI

- Finance les entreprises de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse
- Accompagne les entreprises à l'export en partenariat avec Business France et Coface et dans leurs projets d'innovation



### BOURSE

- Nouvelle offre d'Euronext pour faciliter les IBO
- Grand retard de la France par rapport aux pays voisins

### CROWDFUNDING

- Ne s'adresse pas spécifiquement à ce segment de PME
- Grand retard de la France par rapport aux autres pays

## OÙ LES FONDS D'INVESTISSEMENT ONT TOUTE LEUR PLACE

- Un financement en dette et en capital : sponsorless
- Un complément aux côtés des banques
- Une réelle valeur additionnelle par rapport aux banques :  
PARTICIPATION À LA GOUVERNANCE
- Mais peu présents sur cette cible de PME en phase de capital développement

Nous attirons votre attention sur le fait que le Fonds présente un risque de perte en capital et un risque de liquidité, lié à l'investissement en sociétés non cotées.

# STRUCTURATION DU FIP INDUSTRIE & CROISSANCE 2017

## 2 types d'opérations ciblées en Capital Développement minoritaire :



### OPÉRATIONS DE CROISSANCE ORGANIQUE

- Financement du Besoin en Fonds de Roulement
- Financement de nouvelles lignes de production
- Financement des recrutements
- Financement d'ouverture de filiales à l'étranger



### OPÉRATIONS DE CROISSANCE EXTERNE

- Acquisition d'une société en France ou à l'étranger.



## Un investissement en dette et en capital

**50%**  
DETTE

### VALORISATION MINIMUM DE LA PART OBLIGATAIRE

Nominal  
**100%**

- + Intérêts payés **3 à 6%**
- + Intérêts capitalisés **6 à 8%**
- + BSA : possibilité d'accès à une part de la plus-value à la sortie

**50%**  
ACTION

### VALORISATION DE LA PART ACTION

Participation à la croissance de la société  
Renforcer les fonds propres

Nous attirons votre attention sur le fait que le fonds n'est pas un fonds à capital garanti et présente des risques, notamment en perte en capital, de défaut des émetteurs et un risque de liquidité, lié à l'investissement en sociétés non cotées. Nous attirons votre attention sur le fait que le fonds n'est pas un fonds à capital garanti et présente des risques, notamment en perte en capital et un risque de liquidité, lié à l'investissement en sociétés non cotées. Par ailleurs les sommes versées sont bloquées pendant toute la durée de vie du fonds, soit jusqu'au 31 juillet 2026 au plus tard, sur décision de la Société de gestion. Comme pour toute émission d'obligation, le paiement des coupons, du principal et autres rémunérations associées ne sont pas garantis et sont liés à la bonne santé financière des sociétés sélectionnées. Un rendement potentiellement élevé est la contrepartie d'une prise de risque importante. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risque de ce fonds, décrits à la rubrique « profil de risque » de son Règlement.

## Une réduction d'impôt

Le Fonds sera investi à 100% dans les PME éligibles et permet ainsi une réduction d'impôt au taux maximum. Cet investissement, impliquant un risque de perte en capital et une durée de blocage de 6 ans minimum, pouvant aller jusqu'à 8 ans maximum sur décision de la société de gestion (soit jusqu'au 31/07/2026 au plus tard) vous permet de bénéficier des avantages fiscaux suivants, sur option :

### ISF 2017

**50%** DE RÉDUCTION  
→ **18 000€** max

OU

### IR 2017

**18%** DE RÉDUCTION  
→ **2 160€** maximum  
pour un célibataire  
→ **4 320€** maximum  
pour un couple

Il appartient à l'investisseur, le cas échéant avec l'appui de son conseiller financier, de tenir compte du calendrier lui permettant de bénéficier d'une réduction d'IR ou d'ISF, en fonction de sa situation personnelle.

# INVESTIR DANS LES INDUSTRIES DE POINTE, SUR DES RÉGIONS À FORT POTENTIEL

## Une approche sectorielle

**LE FONDS INVESTIRA PRINCIPALEMENT DANS LE SECTEUR DES INDUSTRIES DE POINTE** c'est à dire des industries, ou secteurs d'activités économiques, caractérisés par :

- L'investissement en recherche et développement,
- La position de niche sur son marché domestique et à l'export,
- L'importance de l'actif intellectuel et une forte croissance.

**LE FONDS SE CONCENTRERA SUR DES SECTEURS ARRIVÉS À MATURITÉ ET DONT LA CROISSANCE NÉCESSITE DES BESOINS EN FINANCEMENT.**

Par ailleurs entre 20 et 30% du fonds pourront être alloués à des sociétés de services « innovantes ».

## Une approche régionale

Le fonds investira dans 4 régions dont **L'ILE DE FRANCE** et sur 3 régions du grand ouest aucune des régions ne concentrera plus de 50% des investissements :

### LA BRETAGNE

**Berceau historique de l'innovation technologique en France**

- 7 technopoles qui accompagnent plus de 914 entreprises

### LES PAYS DE LA LOIRE

**L'eldorado de l'ouest français**

- des pôles de compétitivité très dynamique comme Végépolys.

### LE CENTRE

**Concentration des savoir-faire français**

- des pôles industriels forts, diversifiés et particulièrement reconnus

Source : site de la Chambre de Commerce et d'Industrie

## Principales caractéristiques des PME ciblées

- Un chiffre d'affaires compris entre 2 et 20M€
- Une capacité bénéficiaire avérée ou en passe de l'être selon l'analyse de la SGP
- Des produits déjà développés
- Une base de clients fidélisée
- Une ancienneté de facturation de moins de 7 ans (conformément à la nouvelle réglementation)
- Une activité non cyclique
- Les critères d'investissement se baseront sur :
  - la qualité des équipes de dirigeants,
  - la visibilité et la récurrence des résultats d'exploitation,
  - les barrières à l'entrée et l'analyse de la concurrence sur les secteurs d'activité concernés,
  - la maîtrise des postes de bilan altérant les cash-flows dégagés par l'entreprise (stocks, comptes clients et comptes fournisseurs),
  - le potentiel de croissance,
  - les perspectives de reventes des investissements réalisés.

Nous attirons votre attention sur le fait que le Fonds présente un risque de perte en capital et un risque de liquidité, lié à l'investissement en sociétés non cotées. Par ailleurs, les sommes versées sont bloquées pendant toute la durée de vie du fonds, soit jusqu'au 31 juillet 2024 ou 31 juillet 2026, sur décision de la Société de Gestion, sauf cas de déblocages anticipés prévus dans le règlement. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risque de ce Fonds décrits à la rubrique « profil de risque » de son règlement.

# L'ÉQUIPE

Une équipe de  
**6 PERSONNES**  
dédiée à la gestion

**DEPUIS 2010,**  
une expertise en financement  
en dette et en capital de PME

Près de **360<sup>M€</sup>**  
d'actifs gérés  
en capital  
investissement



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas garanties des résultats à venir.

## LES CARACTÉRISTIQUES

### Forme juridique :

FIP Industrie & Croissance 2017 est un Fonds d'Investissement de Proximité

**Dépositaire :** Oddo & Cie

**Gestionnaire :** A Plus Finance est une société de gestion de portefeuille indépendante agréée par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) pour la gestion de Fonds d'Investissement de Proximité (FIP)

### Caractéristiques des parts « A » :

Montant de la part : 100 euros

Souscription minimum : 1 000 euros

Souscription ouverte jusqu'au : 31 juillet 2018

Droits d'entrée : 5 % maximum

Frais de gestion : cf. tableau ci-contre

Durée de blocage des rachats : 6 à 8 ans sur décision de la Société de Gestion

### Code ISIN :

FRO013238862

### Régions d'investissement :

Ile-de-France (départements de Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise),

Centre Val de Loire (départements de Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et le Loiret)

Pays de la Loire (départements de Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée.)

Bretagne (départements des Côtes-d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan)

### Répartition des Taux de Frais Annuels Moyens (TFAM) maximaux gestionnaire et distributeur par catégorie agrégée de frais pour les parts A du fonds :

Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement
- et le montant des souscriptions initiales totales.

Le Fonds est conforme au décret n° 2016-1794 du 21 décembre 2016.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	0,63%	0.625%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	2,39%	1,21%
Frais de constitution	0,13%	N/A
Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,12%	N/A
Frais de gestion indirects	0,03%	N/A
<b>Total</b>	<b>TFAM GD = 3,29%</b>	<b>TFAM D = 1,83%</b>

Les frais de gestion indirects sont liés aux investissements dans des parts ou actions d'autres OPCVM ou FIA (frais de gestion indirects réels et droits d'entrée et de sortie acquittés par le fonds).

Nous attirons votre attention sur le fait que le Fonds présente un risque de perte en capital et un risque de liquidité, lié à l'investissement en sociétés non cotées. Par ailleurs, les sommes versées sont bloquées pendant toute la durée de vie du fonds, soit jusqu'au 31 juillet 2024 ou 31 juillet 2026, sur décision de la Société de Gestion, sauf cas de déblocages anticipés prévus dans le règlement. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risque de ce Fonds décrits à la rubrique « profil de risque » de son règlement.



# A PLUS FINANCE



Chiffres clés au 31.12.2016 (source A Plus Finance)

- Une société entrepreneuriale
- Fondée en 1998 et agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20/11/1998 sous le numéro : GP98-51
- Une société détenue depuis l'origine à 100% par son management
- 19 ans d'expérience dans l'investissement auprès d'entreprises de croissance
- Une base d'investisseurs diversifiée (clients privés, caisses de retraite, assurances, mutuelles)
- Un encours sous gestion ou conseillé de 665 M€
- Une équipe expérimentée de 28 professionnels de l'investissement

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas garantes des résultats à venir.

A PLUS FINANCE



Société de gestion indépendante

8 rue Bellini – 75116 PARIS – Tél : 01 40 08 03 40 – [www.aplusfinance.com](http://www.aplusfinance.com)